Influenza aviaire : le niveau de risque passe à « modéré »



Par arrêté du 2 novembre 2026, publié au Journal officiel du 4 novembre 2026, la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire a relevé à « **modéré** » le niveau de risque épizootique lié à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) sur l'**ensemble du territoire métropolitain**. Cette décision remplace l'arrêté du 22 mai 2026, qui est abrogé.

Ce relèvement fait suite à l'augmentation du nombre de cas d'IAHP détectés dans l'avifaune sauvage de plusieurs pays voisins. Il tient compte de la dynamique de l'infection dans les couloirs de migration partagés avec la France, qui rend possible une diffusion du virus par les oiseaux migrateurs de passage sur le territoire. L'arrêté vise à renforcer les mesures de surveillance et de prévention. Il concerne les personnes qui détiennent des volailles ou d'autres oiseaux captifs et entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Dans une note adressée aux maires du département le 4 novembre 2026, la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) des Yvelines indique que le maintien d'une **surveillance quotidienne** et **la plus stricte application des mesures de biosécurité** sont attendus de tous les acteurs professionnels, des particuliers détenteurs d'oiseaux et des chasseurs. L'information des professionnels (éleveurs de volailles, vétérinaires, chasseurs, etc.) est assurée par la DDPP ou ses relais.

La DDPP précise que la consommation de viande de volailles ou de gibier à plumes, de foie gras et d'œufs **ne présente aucun risque pour l'homme**.

Pour toute information complémentaire, la DDPP des Yvelines peut être contactée par courriel à **ddpp@yvelines.gouv.fr** ou par téléphone au **01 39 49 77 70**. Des informations sont également disponibles sur www.agriculture.gouv.fr et www.yvelines.gouv.fr.

Document associé

Arrêté du 2 novembre 2026 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène 272,65 Ko, pdf

- Partager sur
- Partager sur Facebook
- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF